

Date de Départ : 13 1 OCT. 2025

DECISION DE CONCOURS DE RECRUTEMENT

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME

- Vu le Dahir portant loi n° 1.74.16 du 12 Rabia II 1396 (12 avril 1976) relatif à l'Office National Marocain du Tourisme;
- Vu le Décret n° 2.77.742 du 20 Chaoual 1397 (4 octobre 1977) portant statut du personnel de l'Office National Marocain du Tourisme, tel qu'il a été modifié et complété;
- Vu la circulaire du chef du gouvernement n°24/2012 du 22 octobre 2012 relative aux procédures de recrutement dans les Établissements et Entreprises Publics;
- Vu la loi cadre de l'année 2025 ;

Décide

<u>Article 1</u>: L'Office Nationale Marocain de Tourisme organise un concours de recrutement de 07 Cadres (Echelle 11), dans les spécialités désignées ci-après :

GRADE	NOMBRE DE POSTES	SPECIALITES
Inspecteur Divisionnaire (Echelle 11)	2	Marketing
	1	Production AudiovisuelleCommunication
	1	Communication digitale
	1	Management des Ressources Humaines
	1	• Finance
	1	Management de la qualité

Article 2 : Le concours est ouvert aux candidats :

- De nationalité marocaine.
- Âgés de 18 ans au moins et 45 ans au plus à la date du concours.
- Titulaire d'un diplôme de Master ou Master Spécialisé délivré par les établissements de la formation appropries ou d'un diplôme reconnu équivalent selon la réglementation en vigueur.



office national marocain du tourisme <u>Article 3</u>: Les listes des candidats retenus à l'issue de cette phase de présélection seront publiées sur le site Emploi-Public.ma, ces listes sont considérées comme convocation pour participer à l'épreuve écrite.

Les candidats retenus à l'issue de l'épreuve écrite seront convoqués pour passer l'épreuve orale.

Article 4 : Épreuves du concours :

Examen	Durée
Première épreuve : sujet d'ordre général portant sur les aspects économiques, sociaux, politiques et administratifs au niveau national et international.	03 heures
Deuxième épreuve : sujet lié à l'objet de ce concours.	03 heures
Entretien oral : avec le jury sur des sujets de culture générale et/ou liés à la spécialité du candidat et/ou liés au secteur concerné.	Entre 15 et 30 minutes

La date et le lieu de déroulement l'épreuve écrite seront communiqués aux candidats ultérieurement sur le site Emploi-Public.ma.

Article 5 : Procédure et dossier de candidature

£Les candidatures doivent être obligatoirement déposées au niveau de la plateforme électronique de candidature : http://concours-onmt.um5.ac.ma, accompagnées du téléchargement des documents ci-dessous qui constituent le dossier de candidature :

- 1. Une demande de participation au concours adressée au Directeur Général de l'ONMT;
- 2. Un Curriculum Vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ;
- 3. Copie de la CINE (deux faces);
- 4. Copie du diplôme;
- 5. Arrêté de l'équivalence pour les diplômes étrangers ;
- 6. Autorisation pour les candidats fonctionnaires ;

NB:

- Tout dossier incomplet ou ne correspondant pas au profil est systématiquement écarté ;
- Aucune suite ne sera donnée aux candidatures ne remplissant pas les conditions exigées ;
- Seules les candidatures reçues via la plateforme électronique de candidature : http://concours-onmt.um5.ac.ma, seront traitées.



Office National Marcopia du Tourisme

2